Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 081-218101053-20240326-2024_022-DE

VILLE DE Graulhet

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 20 MARS 2024

Délibération n° 2024/022

OBJET : **« L'Art de la Rencontre » - Edition 2024.** **Résidence de création et de médiation au cœur de la filière cuir.** **Approbation du plan de financement.**		
Date de convocation : **14 mars 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **29**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **27 mars 2024**

L'an **2024, le 20 mars** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 29
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc – Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - M. SCUGLIA Domenico - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal – M. DURAND Eric - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise – M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie – M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 4
M. MEHDI Saïd (pouvoir KAOUANE Louisa) – M. GRAU Jean-Michel (pouvoir BELOU Florence) – Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir SERIN Christian)

Absents sans pouvoir : Néant.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme LAFAGE Chantal a été élue secrétaire

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 081-218101053-20240326-2024_022-DE

La ville favorise la rencontre entre la création contemporaine et la filière cuir de Graulhet.
Il s'agit de montrer la richesse du savoir-faire graulhétois en rassemblant artistes, designers et artisans du cuir sur la matière cuir et plus largement autour du savoir-faire industriel de la commune.
Cette émulation permet de mettre en avant le génie artistique et l'excellence de l'industrie du cuir à Graulhet, de favoriser l'émergence de nouveaux talents.
Aujourd'hui, la ville renaît, des industries et artisans revalorisent la matière et mettent en valeur le savoir-faire unique local, en se tournant vers le semi-luxe et le luxe.
Un mouvement de redynamisation émerge pour redonner une seconde vie au patrimoine architectural, tourné vers la culture et l'art.

Fort de ce constat, la ville associée au *centre d'Art Le Lait* et à l'association *Graulhet le cuir* souhaite poursuivre cet événement annuel :

- Une résidence d'artiste/designer au cœur des entreprises du cuir du territoire pour une période de 3 mois consacrée à la rencontre entre créativité artistique et savoir-faire industriel.
- Un plan de communication et des actions de médiation à destination des professionnels de la filière cuir et des autres filières (locales, régionales ou nationales), des publics empêchés, des scolaires et du grand public.

Ces rencontres permettront de promouvoir le savoir-faire et les capacités d'innovation des mégissiers et des maroquiniers. Si l'exploration de la création contemporaine est au centre de « l'Art de la rencontre », les liens entre les entreprises et la création artistique en sont le socle.
Ces rencontres sont intégrées à la programmation de la Maison des Métiers du Cuir et aux visites en entreprises « Graulhet, le cuir dans la peau » organisées par la Toscane Occitane.

Un tel événement a pour objectif de valoriser les réflexions engagées par les acteurs du cuir de Graulhet sur l'avenir de la filière et de leur donner une visibilité nationale voire internationale. Cet événement permet de raconter le territoire de Graulhet et son patrimoine culturel avec comme clef d'entrée le savoir-faire des entreprises.
Ce type de projet permet d'accentuer le sentiment d'appartenance et de fédérer public, entreprises et acteurs locaux. Enfin, il s'agit d'encourager les entreprises locales à la recherche et à l'innovation au contact des artistes et designers dont certains ont été rappelés pour développer et renforcer l'image de marque des entreprises.
Avec un budget prévisionnel 2024 de 37 737 TTC €, le projet a fait l'objet de demandes de subventions auprès de divers organismes (DRAC, Région Occitanie, Département du Tarn et contrat de ville).
Vu les subventions attribuées en 2023 par la Région Occitanie, le département du Tarn, la DRAC et la participation de la filière cuir de Graulhet lors des trois précédentes éditions,

Vu l'exposé du Maire présentant à l'assemblée délibérante le projet intitulé « L'Art de la rencontre » prévu au printemps 2024 à Graulhet,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel, ci-annexé, du projet d'événementiel intitulé « L'Art de la Rencontre » édition 2024 pour un montant estimé à 37 737 € TTC.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 081-218101053-20240326-2024_022-DE

l'Art de la Rencontre 2024					
	€ TTC		% EVENEMENT	% Sur Dépenses spécifiques Evenement	€ TTC
Dépenses Evenement		**Recettes Evenement**			
hébergement / catering/ déplacements	5 444	état - culture	11%	17%	4 000
fournitures	3 000	région - culture	15%	24%	5 600
bourse de résidence	4 500	département	5%	8%	2 000
commissariat d'exposition centre d'art le lait	5 000	conseil national du cuir	5%	8%	2 000
droits d'exposition	1 000	contrat de ville	7%	11%	2 500
communication / publicité / réception	4 000			68%	
frais de réception/vernissage	800	autofinancement		32%	7 644
total dépenses spécifiques Evenement	**23 744**	**total subventions Evenement**		**100,00%**	**23 744**
Valorisation charges fonctionnement Evenement		**Valorisation charges fonctionnement Evenement**			
charges bâtiment	6 793				
charges de personnel	7 200				
total Valorisation	**13 993**	**Autofinancement valorisation**			**13 993**
		total subventions Evenement	43%		16 100
		autofinancement total	57%		21 637
TOTAL DEPENSES EVENEMENT	**37 737**	**TOTAL RECETTES EVENEMENT**	**100,00%**		**37 737**

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance **: Chantal LAFAGE**

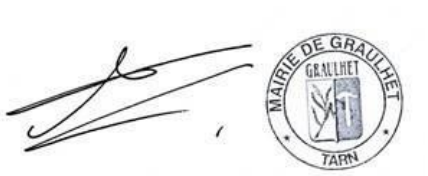



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »